

FRANCE – Procès des 11 faucheurs d'Avelin

Par Christophe NOISETTE

Publié le 14/06/2005

11 militants anti-OGM (dont trois élus Verts, des militants de la Confédération paysanne et de la Confédération nationale du travail) devaient être jugés le 14 juin par le tribunal de Lille. Finalement, le procès a été repoussé au 29 septembre devant la 5ème chambre correctionnelle de Lille. Pour les prévenus, l'objectif, atteint, du 14 juin était de réclamer, avec l'aide de leur avocat Me Riglaire, l'organisation du procès en collégialité, c'est-à-dire avec trois magistrats. "Nous risquons quand même cinq ans de prison, une amende de 70000 euro et le laboratoire gérant la parcelle nous réclame 215000 euro de dommages et intérêts", explique D. Plancke, conseiller régional. Vu les peines encourues, il n'est pas normal d'être jugé par un seul magistrat. La requête a été satisfaite, au nom de la "spécificité de cette affaire", selon la présidente Judges.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-proces-des-11-faucheurs-davelin/